

AFFAIRE N° 40. - Marché de gré à gré à passer avec la SEGEFOM pour les travaux à réaliser pour le CAPTAGE de la RAVINE DU BUTOR, en vue de l'alimentation en eau potable de la région du BRULE-SAINT-FRANCOIS par le C. D. 42.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ainsi que vous le savez, il a été confié au Service Départemental de l'Équipement le soin de procéder à des études permettant la réalisation du captage de la "RAVINE DU BUTOR", en vue de l'alimentation en eau potable de la région du BRULE-SAINT-FRANCOIS par le C. D. 42.

Monsieur Bruno BOYER, Conseiller Municipal et Ingénieur aux PONTS ET CHAUSSEES, a été chargé par Monsieur REYDELLET de s'occuper de cette affaire et de prendre les contacts nécessaires avec les deux Sociétés également intéressées à cette réalisation : la S.O.C.I.B. et la S.I.D.R.

Ces deux Sociétés ont accepté de participer pour un tiers chacune dans le coût de l'opération qui s'élève, suivant devis établi par la SEGEFOM, à 1 891 250 Frs. Ce montant, complété par une somme à valoir pour honoraires et imprévus divers, porterait le coût total des travaux à 2 000 000 de Frs environ, soit une participation de 660 000 Frs pour chacune des trois parties : Commune, S.I.D.R., et S.O.C.I.B.

Compte tenu du fait que la période d'étiage aggrave la situation et en raison des grandes difficultés de distribution d'eau qui se produisent dans toute cette région, il est absolument indispensable de lancer l'ordre de service de commencer lesdits travaux.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer avec la SEGEFOM un marché de gré à gré pour un montant de 1 891 250 Frs CFA.

La Commune a, pour sa part, déjà inscrit à son budget supplémentaire de 1968, au chapitre 902, article 2313-18, une provision de 1 085 390 Frs.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 24 Décembre 1968

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé : Ch. Vergereau